



**HAL**  
open science

## PDP - Pau-droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. PDP - Pau-droit public. 2015, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02034060

**HAL Id: hceres-02034060**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034060>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Pau-Droit Public

PDP

Sous tutelle de :

Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier HOUSSIN, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Natalie FRICERO, présidente du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.  
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Pau-Droit Public
Acronyme de l'unité :	PDP
Label demandé :	EA
N° actuel :	1926
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M. Jean GOURDOU
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Jean GOURDOU

## Membres du comité d'experts

Président : M<sup>me</sup> Natalie FRICERO, Université de Nice

Experts :

- M. Claude BLUMANN, Université de Paris 2
- M. Hubert BOSSE-PLATIERE, Université de Bourgogne
- M<sup>me</sup> Séverine CABRILLAC, Université de Montpellier 1

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Cyril NOURISSAT

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

- M. Mohamed AMARA, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- M. Laurent BORDES, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- M. Jacques JAUSSAUD (Directeur adjoint de l'École Doctorale n°481  
« sciences sociales et humanités »)

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Pau Droit Public est localisé sur le site de Pau. Il a succédé en 2011 au Centre d'études des collectivités locales (CECL). L'unité a, en effet, élargi le spectre de ses recherches (droit public économique, contentieux public...). L'équipe développe des thèmes de recherche stratégiques et a restructuré ses programmes de recherches.

La dimension « professionnalisante » est soulignée et semble se vérifier sur le terrain que ce soit au travers de la formation continue mais encore au travers d'une recherche « appliquée ».

### Équipe de direction

Un directeur, M. Jean GOURDOU.

### Nomenclature HCERES :

SHS2\_1

### Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	14	14
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
<b>N5</b> : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	1 post-doc	
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>16</b>	<b>15</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	14	
Thèses soutenues	6	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Pau-Droit Public a bien réagi aux recommandations précédentes formulées par l'HCERES. L'unité a ainsi pu enclencher une dynamique qui mérite consolidation.

Une forte restructuration de l'unité a été engagée, avec l'adoption en particulier d'un règlement intérieur en 2014, qui contribue à dynamiser la réflexion, et à responsabiliser davantage les différents membres. Les comités de projets répondent à des besoins spécifiques, et à l'encadrement des doctorants.

La redéfinition des axes stratégiques et des programmes de recherche permet à l'unité, à la fois, de se recentrer sur les axes prioritaires de l'établissement (Justice et territoires) et de s'adapter aux enjeux contemporains (droit de l'énergie) sans oublier pour autant la dimension locale (droit sanitaire).

### Points forts et possibilités liées au contexte

Dynamisme manifeste de certains des enseignants-chercheurs qui semblent porter l'unité.

Forte notoriété de certains membres de l'équipe dont l'expertise est reconnue.

Politique très active de partenariats avec les professionnels, qui assure le financement de nombreux doctorants.

Forte implication dans la formation continue (notamment en droit sanitaire et social).

Évolutions envisagées dans les axes de recherche qui sont globalement bienvenues, en lien avec la stratégie de l'Établissement.

### Points faibles et risques liés au contexte

Risque d'éparpillement en multipliant les axes (cas de l'axe « sanitaire et social »).

Veiller à ce que l'ancrage fortement local et régional n'entrave pas l'indépendance dans le choix et la conduite des thèmes de recherche.

### Recommandations

Nécessité de poursuivre l'ouverture vers des financements extérieurs en confortant l'appartenance à des réseaux et, le cas échéant, en en devenant porteur.

Mettre en place des rapprochements avec les autres unités, dans le cadre de la politique d'Établissement, afin de renforcer la capacité de recherche.